



DANIO MALDUSSI
Università degli Studi di Bergamo
danio.maldussi@unibg.it

LA NÉOLOGIE TRADUCTIVE EN TERMINOLOGIE :
LES COMPOSITIONS ADJECTIVALES SYNTAGMATIQUES
À VALEUR NÉONYMIQUE ENTRE FONCTION CLASSIFIANTE,
HYPOTHÈSE INCRÉMENTALE ET BLOCAGE PRÉDICATIF

Résumé

Le présent article relève du thème de la néologie traductive en terminologie dans le domaine de l'ingénierie financière, une discipline qui se distingue par la création élevée de nouveaux produits au bénéfice des investisseurs et donc de nouvelles unités terminologiques. Le but de notre recherche est double : en premier lieu nous nous concentrons sur la fonction classifiante des adjectifs ainsi que sur l'hypothèse de Humbley qui postule que les termes nouveaux sont créés sur la base des termes existants. Il est notoire que la création syntagmatique par l'ajout d'un adjectif qualificatif en emploi oblique, d'un adjectif relationnel ou d'un nom épithète restreint le cadre de la désignation nominale et de ce fait la catégorise, créant ainsi des sous-classes caractérisées par le blocage prédicatif. Or, nous visons à montrer, en deuxième lieu, que si d'un côté nos sous-corpus, pour des raisons liées à leur construction, ne contiennent pas d'exemples où ces mêmes emplois adjectivaux occupent une position attributive, ce qui confirme d'ailleurs l'hypothèse du blocage prédicatif, de l'autre côté les quelques exemples marginaux repérés sur la Toile grâce à la recherche avancée, témoignent que le blocage prédicatif peut être levé quand le contexte de la phrase et le cadre spécialisé permettent de récupérer la valeur non qualificative de ces adjectifs en position attributive.

Mots-clés : néologie terminologique, obligations pandémiques, hypothèse incrémentale, fonction classifiante, ingénierie financière

Abstract

This article deals with the theme of translational neology in terminology within the field of financial engineering, a discipline characterised by the high creation of new products for the benefit of investors and therefore of new terminological units. The aim of our research is twofold: first, we focus on the classifying function of adjectives as well as Humbley's hypothesis, which postulates that new terms are created based on existing terms. It is well known that syntagmatic creation through the addition of a qualifying adjective in oblique use, a relational adjective or an epithet noun restricts the framework of nominal designation and thereby categorises it, creating subclasses characterised by predicative blocking. Our second aim is to show that, while on the one hand our sub-corpus, for reasons linked to their construction, do not contain examples where these same adjectival uses occupy an attributive position, which confirms the hypothesis of predicative blocking, on the other hand the few marginal examples found on the Web thanks to the advanced search show that predicative blocking can be lifted when the context of the sentence and the specialised framework make it possible to recover the non-qualifying value of these adjectives in an attributive position.

Keywords: terminological neology, pandemic bonds, incremental hypothesis, classifying function, financial engineering

1. Introduction

Le présent article se situe dans le droit fil de notre recherche précédente *De nouvelles dénominations pour un concept ancien : le rôle de l'adjectif qualificatif, de l'adjectif relationnel et du substantif épithète dans les processus d'innovation néologique en temps de pandémie*¹. Grâce à l'exploration de différents sous-corpus², nous avons analysé le comportement et la fonction des substantifs en position *épithète* tels que les *obligations samourai* ou les *obligations pandémie*, de l'adjectif *relationnel* dans les *obligations pandémiques* ainsi que des *adjectifs qualificatifs* en emploi oblique, comme dans le cas des *obligations vertes* ou *bleues*. Par emploi « oblique », nous entendons ici une interprétation de l'adjectif qui « naît de la rupture de la relation de modification »³. *Bleu*, par exemple, est un adjectif primaire indiquant une couleur qui, par métonymie à la mer, se lie ici au substantif *obligation* formant ainsi le syntagme *obligations bleues*, un produit financier destiné à la protection des mers et des océans. Dans ce cas, l'emploi de l'adjectif *bleu* « témoigne d'une volonté de manipulation linguistique qui est propre à certains langages comme, par exemple, celui de la publicité »⁴.

Dans le domaine de la *néologie traductive*, le procédé le plus exploité pour les formations néologiques de langue française est celui de la création syntagmatique par le calque formel de l'anglais, ce qui nous

¹ D. Maldussi, *De nouvelles dénominations pour un concept ancien : le rôle de l'adjectif qualificatif, de l'adjectif relationnel et du substantif épithète dans les processus d'innovation néologique en temps de pandémie*, in (sous la direction de) J. Altmanova, M. Murano, C. Preite, *Le lexique de la pandémie et ses variantes*, « Repères Dorif », n. 25, DoRiF Università, Rome, 2022, <https://www.dorif.it/reperes/danio-maldussi-de-nouvelles-denominations-pour-un-concept-ancien-le-role-de-ladjectif-qualificatif-de-ladjectif-relationnel-et-du-substantif-epithete-dans-les-processus-d/> (dernière consultation le 2 avril 2024).

² Nos sous-corpus ont été construits en ligne grâce au logiciel *BootCat*. *BootCat* est un logiciel en ligne (<http://bootcat.dipintra.it/>) mis au point au sein du *Département d'interprétation et de Traduction* de l'Université de Bologne, Campus de Forlì. Les sous-corpus créés pour ce projet sont au nombre de deux : un sous-corpus consacré aux adjectifs relationnels, dont le nombre total de mots est de 126.754 ; un sous-corpus consacré aux adjectifs qualificatifs, dont le nombre total des mots est de 187.226. L'objectif était celui de vérifier la fréquence de différentes configurations. À cette fin, les termes sélectionnés en tant que *seeds* pour la création des sous-corpus ont été les syntagmes en entier sur la même ligne, par exemple *obligations + pandémiques* et non pas *obligations* et *pandémiques* insérés singulièrement sur deux lignes différentes. Cette dernière solution n'a pas été jugée susceptible de donner des résultats probants pour notre recherche.

³ M. Prandi, *Grammaire philosophique des tropes*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1992, p. 97.

⁴ A. Orlandi, *Le paradoxe de l'adjectif*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2020, p. 87.

conduit à poser la question de la relation du français à l'anglais, « ce dernier étant souvent la source des néologismes »⁵. C'est le cas de la formation de nouvelles unités terminologiques de la part de l'ingénierie financière, discipline multidisciplinaire dont la fonction est, entre autres, celle de créer de nouveaux produits financiers susceptibles de satisfaire l'appétit des investisseurs et donc de nouvelles dénominations que nous avons qualifiées de « néologismes d'appâts » selon la définition de Sablayrolles⁶.

Le but de notre recherche est double. En premier lieu, après avoir approfondi les raisons sous-jacentes à la création néologique dans le domaine de l'ingénierie financière, le concept de « faisceau causal », ainsi que les différents procédés de composition adjectivale à partir de l'anglais, nous illustrons quelques formations terminologiques de type syntagmatique qui constituent autant d'exemples type de celle que Humbley appelle la « néologie incrémentale »⁷ : les nouveaux syntagmes créés par le calque formel de l'anglais, « un procédé terminogène incontournable »⁸, portent en eux l'ancien terme, dans notre cas *obligation*, « conservant ainsi le lien avec le passé »⁹, ce qui augmente leurs chances d'être acceptés. L'ajout d'un adjectif relationnel et qualificatif en emploi oblique, ou d'un nom épithète, motive le néologisme qui garde ainsi sa transparence. Il est notoire que la fonction terminogène et classifiante¹⁰ des adjec-

⁵ R. Raus, *La terminologie multilingue : la traduction des termes de l'égalité H/F dans le discours international*, Bruxelles, De Boeck, 2013, p. 7.

⁶ J.-F. Sablayrolles, *La néologie en français contemporain : examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 372.

⁷ J. Humbley, *La néologie terminologique*, Limoges, Lambert-Lucas, 2018, p. 128.

⁸ J. Di Spaladro, P. Auger, J. Ladouceur, *Le calque technoscientifique : un procédé néologique avantageux pour la terminologie française ?*, in « Neologica », 4, 2010, pp. 163-183.

⁹ J. Humbley, *op. cit.*, p. 128.

¹⁰ La fonction classifiante ou « classifiante », selon la dénomination de Cortès qui s'inspire de Milner, est la « capacité classificatoire » d'un adjectif (C. Cortès, *Terminologie et syntaxe de la classifiante*, in « Cahiers du CIEL », 2004, pp. 135-136) et constitue d'après cette même auteure « [l]a propriété de l'adjectif qui est fondamentale pour la terminologie » (*Ibid.*, p. 135). Tous les adjectifs, nous le rappelons, ont une capacité classifiante qui « se caractérise en français par la postposition obligatoire de l'adjectif » (Orlandi, *op. cit.*, p. 154). Cortès propose la distinction entre un adjectif classifiant et un adjectif non classifiant : « [plus] généralement, on pourra dire qu'un adjectif sera lu comme appréciatif ou graduable s'il se trouve dans un contexte où son interprétation dépend de la subjectivité du locuteur qui l'énonce puisqu'elle est la trace du point de vue du seul sujet de l'énonciation. En revanche, un adjectif sera lu comme classifiant si son interprétation ne nécessite pas ce détour par le

tifs relationnels¹¹, des adjectifs qualificatifs en emploi oblique¹², ainsi que des noms en position épithète, réside dans leur capacité de restreindre la désignation du nom. Cette capacité s'accompagne du blocage prédicatif, à savoir l'exclusion de la position attribut, comme dans l'exemple suivant que nous allons approfondir dans la Section consacrée à ce sujet : « Une obligation bleue est un instrument d'emprunt émis par les États [...] » où l'adjectif *bleu* reçoit une valeur inséparable du nom tête *obligation*.

En deuxième lieu, notre propos est celui d'illustrer, à travers quelques exemples repérés sur la Toile grâce à la recherche avancée avec les opérateurs booléens, quand le blocage prédicatif peut être levé ainsi que les effets discursifs en termes d'efficacité et d'économie conférés par la valeur non qualificative inférée à travers le contexte spécialisé. Les exemples sont marginaux, comme le montre le cas des *obligations vertes*, mais constituent, à notre avis, autant de témoignages de la validité de l'hypothèse formulée par Orlandi du « glissement de fonction »¹³.

2. Un nouveau besoin, une nouvelle entité, une nouvelle dénomination

Un néologisme, comme l'écrivent Pruvost et Sablayrolles, « est un signe linguistique comme les autres, associant un signifié (sens) et un signifiant (forme) renvoyant globalement à un référent extralinguistique. La nouveauté dans un ou plusieurs de ces trois pôles du triangle sémiotique modifie leurs rapports et affecte le signe dans son ensemble »¹⁴. La néologie, à son tour, représente « un domaine de recherche bien constitué »¹⁵ et à l'instar de « tout objet linguis-

point de vue du locuteur » (Cortès, *op. cit.*, p. 138). Cf. J.-C. Milner, *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations*, Paris, Seuil, 1978.

¹¹ Pour Portelance, les adjectifs relationnels constituent le prototype de la matrice terminologique [N + Adj]. C. Portelance, *Le statut exceptionnel de l'adjectif dans le syntagme dénominal*, in S. Mejri, A. Clas, T. Baccouche, G. Gross (sous la direction de), *La Traduction : diversité linguistique et pratiques courantes*, Tunis, Publications du CERES, 2000, p. 149.

¹² Les adjectifs en emploi oblique rentrent sous l'étiquette des modifications par détournement « en raison du parcours de détournement que le récepteur doit faire pour résoudre le conflit conceptuel » (Orlandi, *op. cit.*, p. 56).

¹³ A. Orlandi, *op. cit.*, pp. 164-172.

¹⁴ J. Pruvost, J.-F. Sablayrolles, *Les Néologismes*, Paris, PUF, in « Que sais-je ? », 2011, p. 54.

¹⁵ S. Mejri, J.-F. Sablayrolles, *Néologie, nouveaux modèles théoriques et NTIC*, in « *Lan-gages* », 3, (183), 2011, p. 3.

tique, ne se soustrait pas à la dynamique générale des sciences du langage. Elle en subit les évolutions, les échecs et les changements ; elle les reflète et en garde des traces »¹⁶. Nous pouvons affirmer que si « [l]a néologie raconte l'histoire d'une société et de sa langue »¹⁷, la néologie financière, pour sa part, trace son évolution en termes de produits innovants.

La formation de nouvelles unités terminologiques à la suite de la création, de la part de l'ingénierie financière, de nouveaux produits financiers susceptibles de satisfaire l'appétit des investisseurs, s'inscrit dans une perspective utilitaire : s'il est facilement imaginable qu'un nouvel outil ou une nouvelle machine industrielle nécessitent une nouvelle dénomination, il peut paraître anodin que dans l'univers dématérialisé de la finance moderne surgissent, à côté des produits traditionnellement échangés tels que les actions ou les obligations, de nouveaux besoins et donc de nouveaux produits, qui devront être nommés. En fait, la création de produits financiers innovants et par conséquent de nouvelles unités néologiques trouve sa raison d'être dans le souci des acteurs de diversifier leurs investissements et dans le besoin du système financier de disposer d'un afflux d'argent frais continu sans lequel il ne pourrait fonctionner. Les rouages de la machine financière doivent être bien huilés, d'où l'incontournable impératif d'un marché *liquide*.

Que l'on pense, par exemple, aux *maple bonds* canadiens, en français *obligations feuille d'érable*. Autant le marché du crédit canadien est restreint en termes d'offre, ce qui pousse les investisseurs à s'adresser à d'autres marchés, autant l'émission de ces produits est finalisée à l'absorption de l'excès de liquidité existant sur ce même marché. La composante marketing est bien évidente dans une dénomination telle que *maple bond* qui constitue un clin d'oeil au Canada. Toutefois, il est important de souligner que tout en étant libellé en dollars canadiens, ce produit est émis sur le sol canadien par des groupes étrangers, donc de non-résidents, ce qui élargit l'offre au bénéfice des investisseurs¹⁸.

¹⁶ *Ibidem*.

¹⁷ J. Pruvost, J.-F. Sablayrolles, *op. cit.*, p. 29.

¹⁸ Voir à ce propos l'analyse des *obligations samourai* proposée dans notre précédent travail. D. Maldussi, *art. cit.*

Or, l'ingénierie financière parle éminemment anglo-américain. Avant de passer au chapitre consacré aux calques dans lequel nous analyserons les procédés terminogènes utilisés par la néologie traductive et les différentes configurations à partir de l'anglais, nous analysons dans la prochaine Section la notion de « faisceau causal ».

3. Faisceau causal (FC) et fonctions argumentatives

Dans Maldussi¹⁹, nous avons classé ces nouvelles dénominations dans la catégorie des « néologismes d'appel ou de focalisation » et des « néologismes appât » identifiés par Sablayrolles²⁰. Or, si d'un côté ce classement s'avère adéquat, de l'autre côté il est également important de s'attarder brièvement sur la notion de « faisceau causal (FC) des néologismes »²¹ et sur ses fonctions augmentatives. Tout d'abord, comme le suggèrent Pruvost et Sablayrolles, il est opportun de qualifier ces néologismes de « néologismes commerciaux »²² non seulement à cause de l'emploi d'un adjectif qualificatif en emploi oblique, tel que *red* dans l'exemple proposé par Orlandi de « red passion » utilisé dans la publicité Campari²³ mais aussi parce qu'il existe une volonté claire de créer des dénominations d'appât pour attirer les investisseurs. En effet, comme l'écrit Sablayrolles, « la recherche des pressions présentes dans le faisceau causal de la lexie néologique [...] s'appuie sur les fonctions que les néologismes semblent remplir dans l'énoncé »²⁴. Or, le faisceau causal est comparable à un prisme composé de plusieurs facettes, ce qui rend parfois impossible de distinguer nettement les causes sous-jacentes. Il n'est donc pas étonnant que Sablayrolles ait introduit une quatrième catégorie de néologismes, à savoir les lexies néologiques causées par l'« association de causes d'origines diverses »²⁵, les trois premières étant respectivement celles « centrées plutôt sur l'interprétant »²⁶, celles « plutôt centrées sur la langue »²⁷

¹⁹ D. Maldussi, *art. cit.*

²⁰ J.-F. Sablayrolles, *op. cit.*, pp. 368-373.

²¹ *Ibidem.*

²² J. Pruvost, J.-F. Sablayrolles, *op. cit.*, p. 82.

²³ A. Orlandi, *op. cit.*, p. 87.

²⁴ J.-F. Sablayrolles, *op. cit.*, p. 368.

²⁵ *Ibid.*, pp. 389-404.

²⁶ *Ibid.*, pp. 360-380.

²⁷ *Ibid.*, pp. 380-384.

et finalement celles « plutôt centrées sur le locuteur »²⁸. Les cas que nous analysons, comme celui des *maple bonds*, témoignent de causes multiples plutôt centrées sur le locuteur où la fonction perlocutoire, à savoir l'effet produit sur l'allocutaire, « occupe une position éminente »²⁹. Pour ce qui est de la finalité des ces néologismes, nous pouvons donc parler à juste titre de fonctions argumentatives « qui visent à agir sur leur(s) interlocuteur(s) »³⁰. Toutefois, l'adéquation entre néologismes et fonction perlocutoire doit nécessairement s'accompagner, comme dans le marketing, de l'adéquation entre la promesse produit et le bénéficiaire client, dans notre cas l'investisseur. L'équilibre se brise dès qu'un écart se creuse entre promesse et bénéfices corrélés comme dans le cas des *obligations pandémiques*³¹.

4. La composition adjectivale à partir de l'anglais au service de la « néologie incrémentale »

Le calque est le procédé terminogène le plus fécond dans le domaine de la néologie traductive française. De même, il est soumis à des contraintes syntaxiques qui diffèrent selon les langues concernées car, comme le constate Schuwer, « [c]haque langue privilégie [...] une certaine **séquence** »³² : « [l]a postposition (l'ordre Substantif + Adjectif) est fréquente en français, très rare en anglais ; l'antéposition (Adjectif + Substantif) est fréquente en anglais, limitée en français »³³. Il est notoire que la postposition est « la place canonique de l'adjectif en français »³⁴.

²⁸ *Ibid.*, pp. 384-389.

²⁹ J. Pruvost, J.-F. Sablayrolles, *op. cit.*, p. 79.

³⁰ J.-F. Sablayrolles, *op. cit.*, p. 80.

³¹ Notre analyse précédente a permis d'apprécier la distance entre l'argument sélectionné par l'adjectif à caractère relationnel *pandémique* dans les documents institutionnels de la Banque mondiale et les polémiques dans la presse française qui ont investi les aspects critiques de type technique présidant au fonctionnement de ces produits. À titre d'exemple, les conditions très sévères de déclenchement des financements à la faveur des pays en difficulté, aspect qui n'a fait que s'aggraver lors de l'éclatement de l'épidémie de COVID-19. D. Maldussi, *art. cit.*

³² M. Schuwer, *Système des adjectifs non prédicatifs en français et en anglais : constantes et variations*, in « Cahiers de lexicologie », 86, (1), 2005, p. 87.

³³ *Ibidem.*

³⁴ *Ibid.*, p. 100. Nous devons à Bally la dénomination d'« adjectifs de relation ». Ces derniers sont « [...] dérivés de substantifs, c'est-à-dire transposant des groupes réactionnels ; *chaleur solaire* pour 'chaleur du soleil', *monde stellaire* pour 'monde des étoiles' » (C. Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, (Paris, 1932), Berne, Francke, 1965, p. 266).

Schuerer précise également que « [...] l'adjectif dit relationnel [comme c'est le cas pour *pandémique* ou *municipal*], qui ne peut, ni en français ni en anglais, occuper la position attribut dans son acception catégorisante, figure en postposition en français, en antéposition en anglais »³⁵. Deux configurations qui d'après l'auteure ne seraient qu'« une variation de **surface** »³⁶ [le surlignement en gras est dans le texte] pour les distinguer des cas où l'adjectif peut figurer en antéposition ou en postposition, induisant une différente interprétation. Un cas que l'auteure qualifie de « polysémie gouvernée par la syntaxe »³⁷. De même, nos exemples illustrent que pour ce qui est de la position du nom épithète, ce dernier figure en antéposition en anglais, comme dans l'exemple *matador bonds*, et en postposition en français : *obligation matador*³⁸.

Le procédé du calque rentre dans celle que Picone denomme « juxtapositional neology »³⁹. Di Spaldro *et al.* adoptent l'appellation de « calque technoscientifique », à savoir « [...] un calque morphologique de type calque littéral adapté sur le modèle de la composition syntagmatique nominale [...] »⁴⁰. Or, le procédé du calque, un procédé terminogène perçu comme servile à l'égard de l'anglais, présente plusieurs avantages. Comme l'écrit Goosse, « la simplicité d'abord ; ensuite notre langue savante, si abstraite, si pédante, trouverait comme un peu d'air frais à s'inspirer des métaphores que l'anglais admet dans les terminologies les plus sérieuses ; enfin, ces équivalences de langue à langue gardent à la terminologie son caractère international, ce qui est bien utile »⁴¹. Or, comme l'écrivent Di Spaldro *et al.* à propos du calque technoscientifique,

D'après Bally, le recours aux adjectifs de relation servirait à éviter « l'accumulation des substantifs » (*Ibid.* : 357) qui « aligne des séries de groupes prépositionnels qu'il est souvent difficile de concilier avec la séquence progressive » (*Ibid.* : 266).

³⁵ M. Schuerer, *art. cit.*, p. 87.

³⁶ *Ibid.*, p. 98.

³⁷ *Ibidem.*

³⁸ Il est notoire que l'anglais « generally prefers the elliptical formula N + N », au lieu par exemple et contrairement au français des « juxtapositional compounds of the form N + PREP + N [par exemple 'struggle for life'] ». M. D. Picone *Anglicisms, Neologisms and Dynamic French*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 1996, p. 35.

³⁹ M.D. Picone, *op. cit.*, p. 32.

⁴⁰ J. Di Spaldro, P. Auger, J. Ladouceur, *art. cit.*, p. 164.

⁴¹ A. Goosse, *La néologie française aujourd'hui : observations et réflexions*, Paris, Conseil international de la langue française, 1975, p. 52.

et que nous étendons aux calques en général, « [...] tant le terme d'origine, issu de la langue anglaise, que le terme calqué, appartenant à la langue française, sont motivés par la double relation syntagmatique et paradigmatique des constructions terminologiques qu'ils présentent, pour autant que le sens soit le même »⁴². En effet le procédé du calque « [...] se caractérise [également] par une **convergence morphologique pouvant engendrer une divergence de sens** » [le surlignement en gras est dans le texte]⁴³ au cas où, par exemple, la dénomination existerait déjà mais indiquerait un concept différent. En particulier, ce procédé peut engendrer des heurts de type référentiel quand la dénomination choisie renvoie à une entité culturellement ancrée dans la culture d'arrivée, comme c'est le cas dans le domaine juridique.

Revenons maintenant aux configurations néologiques de type traductif à la suite du calque. En premier lieu, la formation d'un syntagme néologique exploite essentiellement la structure Nom (dans notre cas le nom tête est *obligation* dans l'acception de titre négociable) + Adjectif. La fréquence de cette configuration est confirmée par Maniez, selon qui les « [...] groupes nominaux de type Nom-Adjectif [...] constituent l'immense majorité des termes de nombreuses spécialités [...] »⁴⁴. La fonction de l'adjectif « terminogène », pour reprendre l'appellation de Portelance⁴⁵, consiste à en restreindre le cadre de désignation, créant ainsi de nouvelles sous-catégories, comme dans le cas des *obligations pandémiques*⁴⁶. Il en va de même pour les adjectifs relationnels, des adjectifs « prisés dans les nomenclatures techniques »⁴⁷ et que Portelance considère « à partir de la matrice terminologique [N + Adj.] [comme] le prototype de l'adjectif terminogène »⁴⁸ ; pour les adjectifs qualificatifs en emploi oblique⁴⁹ ; et pour les noms en position épithète.

⁴² J. Di Spaldro, P. Auger, J. Ladouceur, *art. cit.*, p. 179.

⁴³ *Ibid.*, p. 174.

⁴⁴ F. Maniez, *L'apport des corpus spécialisés en terminographie multilingue : le cas des groupes nominaux de type Nom-Adjectif dans la langue médicale*, in « Meta », 56, (2), 2011, p. 391.

⁴⁵ C. Portelance, *art. cit.*, p. 149.

⁴⁶ D. Maldussi, *art. cit.*

⁴⁷ I. Tamba-Mecz, *Sur quelques propriétés de l'adjectif de relation*, in « Travaux de linguistique et de littérature », 18, (1), 1980, p. 120.

⁴⁸ C. Portelance, *art. cit.*, p. 149. Toujours d'après Portelance, « plus de 50% des termes d'une nomenclature ont la forme [N + Adj] ou [N + prép + Adj] ». Portelance, *art. cit.*, p. 156.

⁴⁹ La création d'une nouvelle sous-catégorie qui restreint le cadre de désignation à partir de la base nominale ne requiert nullement la présence d'un adjectif qualificatif,

Le nom *obligation* est le terme ancien : les différents procédés de composition adjectivale à partir de l'anglais donnent lieu à autant de formations terminologiques de type syntagmatique qui constituent autant d'exemples type de ce que Humbley appelle la « néologie incrémentale » : cette dernière postule que « les termes nouveaux sont construits à partir de termes existants »⁵⁰. Le même auteur précise que « [l']hypothèse incrémentale se focalise sur le résultat – l'ajout à un terme existant ou sa modification en vue de créer des sous-catégories ou de nouvelles catégories [...] »⁵¹. Notre recherche en diachronie courte montre que les premiers germes d'une potentielle *obligation verte* (*green bond*) apparaissent en 2007 grâce à une émission d'« 'obligations climatiquement responsables', ou OCR » de la part de la Banque européenne d'investissement⁵². En 2012, le montant des obligations vertes atteignait déjà la hauteur de 2,6 milliards de dollars à l'échelle mondiale⁵³, la première émission française datant du début de l'année 2017⁵⁴. L'essor des *obligations feuille d'érable* (*maple bonds*) date lui aussi des premières années de l'an 2000, plus précisément de 2005. En revanche, c'est seulement en 2018 que le premier *blue bond* est émis⁵⁵. Ce qui semble accrédi- ter l'hypothèse incrémentale : le syntagme *obligation bleue* est accepté grâce au rappel aux constructions syntagma-

dont « la fonction classifiante est une fonction secondaire [...] (la fonction primaire étant la fonction qualificative) » (Orlandi, *op. cit.*, p. 154). C'est le cas par exemple d'une *obligation convertible* ou d'une *obligation synthétique*, des composés motivés qui présentent des degrés de différents degrés de transparence, dont le sens est subordonné à la capacité inférentielle et au degré de compétence disciplinaire des destinataires. Ici, la relation conventionnelle pose un problème de transparence et d'accessibilité : la compétence disciplinaire est établie par les experts et ne se fixe pas dans l'usage spontané, comme il arrive par exemple dans les lexiques naturels.

⁵⁰ Humbley, *op. cit.*, p. 396.

⁵¹ *Ibid.*, p. 341.

⁵² Banque européenne d'investissement, *Quinze ans d'obligations vertes de la BEI : les investissements durables désormais à grande échelle*, 2022, <https://www.eib.org/fr/press/all/2022-308-15-years-of-eib-green-bonds-leading-sustainable-investment-from-niche-to-mainstream> (dernière consultation le 27 avril 2023).

⁵³ A. Berger, *L'essor des green bonds : potentialités et limites*, in « Annales des Mines - Responsabilité et environnement », 4, (88), 2017, p. 68.

⁵⁴ WWF France, *Premières obligations vertes en France*, <https://www.wwf.fr/projets/les-obligations-vertes> (dernière consultation le 27 avril 2023).

⁵⁵ La Banque mondiale, *Les Seychelles émettent la première obligation bleue souveraine au monde*, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/10/29/seychelles-launches-worlds-first-sovereign-blue-bond> (dernière consultation le 27 avril 2023).

tiques qui l'ont précédé, notamment les *obligations vertes* et les *obligations feuille d'érable*, qui le précèdent historiquement et lui ouvrent la voie.

5. Blocage prédicatif, repérage de la valeur non qualificative et fonction classifiante à caractère typologisant

La capacité classifiante des adjectifs est bien évidente dans nos sous-corpus qui témoignent de la présence de substantifs en fonction *épithète* exclusivement postposée (*obligations corona*)⁵⁶, d'*adjectifs relationnels* (*obligations pandémiques*, *obligations municipales*)⁵⁷, qui constituent les cas les plus typiques étant donné que pour l'adjectif relationnel la fonction classifiante est la fonction prototypique⁵⁸, ainsi que d'*adjectifs qualificatifs*, dont la fonction prototypique est celle de qualifier, utilisés ici en emploi oblique, comme dans le cas des *obligations vertes*⁵⁹ et des *obligations bleues*⁶⁰.

Or, les adjectifs et les substantifs en position *épithète* que nous avons repérés dans nos sous-corpus se caractérisent par le blocage prédicatif, comme dans l'exemple suivant avec la copule :

Une obligation bleue est un instrument d'emprunt émis par les États, les banques de développement mais aussi certaines institutions afin de lever des capitaux. Objectif : financer des projets marins et océaniques ayant un impact positif sur l'environnement, l'économie et le climat⁶¹.

⁵⁶ Les occurrences d'*obligations corona* sont au nombre de 11.

⁵⁷ L'interprétation que présentent ici ces adjectifs relationnels est « sous-classifiante en espèce » (Tamba-Mecz, *art. cit.*, p. 132) : les *obligations pandémiques* (8 occurrences) s'opposent à d'autres types d'obligations comme, par exemple, les *obligations municipales* (150 occurrences).

⁵⁸ Cet aspect est souligné par Tamba-Mecz, selon qui « [...] le fait que l'adjectif de relation établisse un rapport entre un domaine notionnel 'concernant' et toute une classe de 'concernés' rattachés à un autre domaine notionnel rend compte de la valeur classifiante, plutôt que qualificative de ces adjectifs » (Tamba-Mecz, *art. cit.*, pp. 129-130). À l'occasion, continue la même auteure, « les adjectifs de relation peuvent présenter [...] le même comportement syntaxique que les adjectifs qualificatifs. Ils cessent alors d'indiquer une relation et deviennent qualitatifs. Ainsi dira-t-on d'un soliste que *son jeu est très musical* » (*Ibid.*, p. 120).

⁵⁹ Les occurrences d'*obligations vertes* sont au nombre de 481.

⁶⁰ Les occurrences d'*obligations bleues* sont au nombre de 41.

⁶¹ C. El Harake, *Obligations bleues : blue washing ou véritable protection de l'océan ?*, in « Meritis », 2021, <https://meritis.fr/obligations-bleues-blue-washing-ou-veritable-protection-de-locean/> (dernière consultation le 7 avril 2024).

D'une part, comme dans le syntagme une *obligation bleue*, l'adjectif *bleu* est inséparable du nom *obligation*, d'autre part il ne spécifie pas une propriété des obligations, ce qui rend peu acceptable, voire « inintelligible »⁶², la forme « une obligation est bleue ». Or, « [...] les adjectifs employés en position attribut ont nécessairement une fonction qualificative. En même temps, cela implique que les emplois adjectivaux ne relevant pas de la qualification ne peuvent pas entrer dans cette construction [notamment attribut] »⁶³. C'est bien le cas des adjectifs *bleu* ou *vert* en emploi oblique dans les *obligations bleues/vertes* ou de l'adjectif relationnel *pandémiques* dans les *obligations pandémiques*. Orlandi formule à ce propos deux facteurs de non-prédicativité adjectivale :

- (1) l'adjectif n'est pas utilisé pour assigner une propriété ;
- (2) l'adjectif, bien qu'utilisé pour assigner une propriété, n'attribue pas cette propriété au référent du substantif recteur⁶⁴.

Nos corpus montrent que « [...] les adjectifs dilatés et obliques ne sont pas tolérés en position prédicative »⁶⁵, ce qui ne fait que valider l'hypothèse du blocage prédicatif, qui constitue pour sa part l'option non marquée, voire sollicitée. Nous verrons toutefois dans les prochaines lignes que dans certains cas, par exemple quand les facteurs contextuels permettent de récupérer la valeur non qualificative de l'adjectif, la position prédicative peut être tolérée, voire admise. C'est le cas, par exemple, de l'adjectif primaire *vert*.

Comme nous venons de l'analyser, le blocage prédicatif s'installe quand, par exemple, le SN *obligations bleues* passe à la phrase copulative « *les obligations sont bleues » : dans les *obligations bleues*, l'adjectif primaire *bleu* a une fonction classifiante et indique des obligations destinées à financer des projets pour la sauvegarde de la mer ; dans « *les obligations sont bleues », *bleu* redevient adjectif qualificatif primaire indiquant la couleur *bleue*, ce qui rend son usage inhabituel en

⁶² C. Bally, *op. cit.*, p. 97.

⁶³ A. Orlandi, *op. cit.*, p. 149.

⁶⁴ *Ibidem*.

⁶⁵ *Ibidem*.

position attribut et la phrase non acceptable⁶⁶. Le blocage prédicatif finit donc par s'installer⁶⁷.

Pour ce qui est de l'adjectif relationnel, Riegel affirme qu'il « ne dénote pas une caractéristique interne, mais un rapport externe et déterminé pragmatiquement avec le référent de son radical nominal »⁶⁸ ce qui fait qu'« [i]l ne se prête pas vraiment à la fonction attributive [...] habituellement réservée aux adjectifs dénotant d'authentiques propriétés »⁶⁹. En effet « [s]on usage prédicatif requiert normalement le support du nom utilisé pour identifier le sujet [...] »⁷⁰ ce schéma étant « typiquement celui de la sous-catégorisation, qui, si elle est opérée par un AR [adjectif relationnel], fait appel à un critère extérieur aux objets à classer »⁷¹. Or, comme l'écrit Salles, si « les adjectifs de relation s'éloignent considérablement du prototype adjectival »⁷² refusant « généralement tous les critères de typicité adjectivale »⁷³, dont la fonction attribut, cette dernière « n'est toutefois pas une règle absolue »⁷⁴. En effet, le blocage prédicatif peut être levé aussi pour les adjectifs relationnels : comme l'écrit Orlandi, quand l'adjectif a un caractère typologisant, à savoir qui est à même de créer des types d'entité, « [...] il est toujours possible de réinsérer le substantif à côté de l'AR dans la phrase copulative [...] »⁷⁵. À ce propos, l'auteure, en guise d'hypothèse, introduit la

⁶⁶ Nous n'avons repéré sur la Toile aucune occurrence de l'adjectif *bleu* en position attribut avec une fonction classifiante.

⁶⁷ À ce propos, Schuwer souligne que c'est « [l]a non prédicabilité [...] qui explique que l'adjectif ne peut être désolidarisé du substantif ». Schuwer, *art. cit.*, pp. 90-91.

⁶⁸ M. Riegel, *Grammaire et référence : à propos du statut de l'adjectif qualificatif*, in « L'Information Grammaticale », 58, 1993, p. 9.

⁶⁹ *Ibidem*.

⁷⁰ *Ibidem*.

⁷¹ *Ibidem*.

⁷² M. Salles, *Adjectif et adjectivité ou comment un substantif peut être plus adjectif qu'un adjectif*, in « L'Information Grammaticale », 103, 2004, p. 7.

⁷³ *Ibidem*.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 8. Salles (*art. cit.*, p. 8) cite Bartning qui donne des exemples d'AR [adjectif relationnel] en emploi attribut, affirmant que cette dernière fonction serait facilitée par certains emplois contrastifs. M. Salles, *art. cit.* ; I. Bartning, *Remarques sur la syntaxe et la sémantique des pseudo-adjectifs dénominaux en français*, in « Acta Universitatis Stockholmiensis », Stockholm, Romanica Stockholmiensa, 10, 1976.

⁷⁵ A. Orlandi, *op. cit.*, p. 167. Nous n'avons repéré aucun exemple dans nos corpus ni sur la Toile pour *obligations municipales* et *obligations pandémiques* où ces adjectifs seraient

notion de « glissement de fonction »⁷⁶. D'après elle « [...] sous la pression du co(n)texte discursif, la phrase copulative adjectivale est prête à glisser vers la valeur classifiante typique des phrases sous-catégorisantes à pivot prédicatif nominal, et plus particulièrement vers les phrases typantes classifiantes comme *Ce cheval est un alezan* »⁷⁷. Or, l'idée que défend l'auteure est que la valeur classifiante s'applique « non seulement aux AR attributs mais aussi à tous les cas de figure où un adjectif classifiant-typologisant est employé en position attribut »⁷⁸. C'est le cas de l'adjectif qualificatif primaire *vert*, pour lequel nous avons repéré, grâce à une recherche libre sur Internet, un nombre marginal d'exemples où cet adjectif apparaît en position attribut avec une fonction classifiante à caractère typologisant.

Nous avons sélectionné trois exemples sur sept repérés en ligne où l'adjectif primaire *vert*, utilisé en fonction oblique, occupe une position attribut dont la valeur non prédicative est inférée à travers le contexte spécialisé (c'est nous qui surlignons en caractère gras) :

1) L'absence de définition des green bonds est un vrai problème, qui devra être réglé au cours des prochaines années. Plusieurs standards ont été mis en place, comme Green bonds principes, provenant d'une cinquantaine d'institutions financières, ou le Climate bond standard du Climate bonds initiative. Mais les critères fixés sont assez flous. Puisqu'il n'y a pas de référentiel précis, chaque entreprise indique, en fonction de ses projets, si ce sont des green bonds. Si dans 80% des cas, ces acteurs font les choses sérieusement, dans 20% des cas, **il y a des risques que les projets financés ne soient pas verts**. L'absence de critères clairs peut mener les entreprises à faire du greenwashing⁷⁹.

utilisés dans une phrase copulative avec fonction classifiante, ce qui confirme encore une fois le blocage prédicatif.

⁷⁶ *Ibid.*, pp. 164-172.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 166.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 167.

⁷⁹ S. Fabrégat, *Green bonds : l'absence de critères clairs peut mener les entreprises à faire du greenwashing*, in « Actu-Environnement », 2015, <https://www.actu-environnement.com/ae/news/philippe-arnaud-kpmg-green-bonds-greenwashing-emprunt-obligations-vertes-24590.php4> (dernière consultation le 7 avril 2024).

2) Les investisseurs peuvent renforcer leurs portefeuilles en optant pour une stratégie de gestion active **d'obligations qui sont véritablement vertes** - à savoir des obligations qui apportent une contribution positive mesurable aux préoccupations actuelles en matière de durabilité⁸⁰.

3) À la place, l'État fédéral veut désormais miser davantage sur les obligations traditionnelles ainsi que **sur les obligations dites vertes**, qui servent à financer des dépenses respectueuses de l'environnement⁸¹.

Dans les trois exemples, l'emploi de l'adjectif *vert* est de type classifiant typologisant. La preuve par neuf est constituée par la possibilité de réintroduire le nom, ce qui est valable aussi pour les adjectifs relationnels. L'exemple 1 peut être reformulé de la façon suivante : « il y a des risques que les projets financés ne soient pas des projets verts ». *Projets verts* est une combinaison possible et un figement au stade initial, voire potentiel, tout comme des *financements verts*, des *prêts verts* ou des *actifs verts*. Nul n'empêche que ces syntagmes deviennent à terme de véritables figements tout comme « dans l'expression vin rouge, [où] l'adjectif a la fonction de sous-catégoriser le nom (vin rouge définit un sous-ensemble dans la classe des vins), contribuant ainsi à la création d'un type (un vin rouge est un type de vin) »⁸².

Les exemples 2 et 3 constituent autant de contextes prédicatifs : dans l'exemple 2, *vertes* est tout simplement adjectif prédicatif ; dans l'exemple 3, *vertes* est un complément prédicatif régi par « dites ». De plus, l'exemple 2 montre clairement la pression du co(n)texte où l'incise « [...] à savoir des obligations qui apportent une contribution positive mesurable aux préoccupations actuelles en matière de durabilité » fonctionne en tant que reformulation intralinguistique confirmant le glissement de la phrase copulative adjectivale vers la valeur classifiante

⁸⁰ Option Finance, *Les obligations vertes sont en passe de récolter les fruits de la durabilité*, <https://www.optionfinance.fr/dossiers-partenaires/les-obligations-vertes-sont-en-passe-de-recolter-les-fruits-de-la-durabilite.html> (dernière consultation le 4 avril 2023).

⁸¹ Aussiedlerbote, *La Confédération ne lie plus les emprunts au taux d'inflation*, <https://lejsd.com/content/%C2%AB-1%E2%80%99ambition-du-grand-paris-express-est-plus-grande-que-celle-du-m%C3%A9tro-du-xx%C3%A8-si%C3%A8cle-%C2%BB> (dernière consultation le 7 avril 2024).

⁸² A. Orlandi, *op. cit.*, p. 159.

typologisante. Dans les trois cas, l'emploi classifiant à caractère typologisant de l'adjectif *vert* lève le blocage prédicatif, créant ainsi des sous-classes et des types d'entité : les *obligations vertes*, les *projets verts*, les *actifs verts*. Un emploi qui a une fonction éminemment discursive, voire synthétique, favorisant l'efficacité de la communication.

Pour conclure, si d'un côté les exemples sont encore marginaux, de l'autre côté le temps et les usages nous diront si ces configurations, actuellement au stade potentiel, sont susceptibles de se diffuser et de se figer dans les usages.

Conclusion

Notre recherche a eu pour thème la néologie traductive en terminologie dans le domaine de l'ingénierie financière. Nos résultats, bien que peu nombreux, sembleraient montrer la validité de l'hypothèse incrémentale formulée par Humbley, selon laquelle les nouvelles créations syntagmatiques ont plus de chances d'être acceptées si elles sont créées sur la base d'un nom tête ancien. Ce dernier, en effet, représente un rappel aux constructions syntagmatiques qui les ont précédées historiquement. Notre recherche a ensuite mis en évidence deux aspects qui nous paraissent particulièrement importants. En premier lieu, nos sous-corpus ont montré qu'il n'y a pas d'attestations d'un usage prédicatif des adjectifs qui ont une valeur classifiante, ce qui confirme la validité de l'hypothèse selon laquelle la position prédicative bloque les adjectifs qui n'ont pas une fonction qualificative. Le blocage prédicatif constitue donc l'option non marquée, voire sollicitée. En deuxième lieu, que la présence d'usages prédicatifs peut être admise en tant que solution discursive dans le cas d'adjectifs typologisants, tel que l'adjectif *vert*. Dans ce cas, l'usage prédicatif constitue une option admise qui est activement motivée par des facteurs contextuels et est liée à des exigences expressives spécifiques.